

Réforme territoriale : collectivités locales et logement social en danger !

Le débat autour de la réforme territoriale a débuté hier au Sénat. La CNL dénonce cette remise en cause de notre modèle républicain car, si elle est adoptée, ce sont non seulement les services publics de proximité qui sont menacés, mais aussi le financement du logement social.

Sous prétexte d'une plus grande décentralisation, le gouvernement et sa majorité préparent, en vérité, une recentralisation et un bouleversement du paysage institutionnel. Il s'agit d'une véritable remise en cause de l'existence même de notre modèle républicain, de la vie démocratique et de l'ensemble des services publics.

Pour la CNL, ce projet a pour objectif de réduire fortement les compétences ainsi que les moyens financiers des communes et des départements, en particulier. En fait, le projet gouvernemental amènera les élus locaux à réduire les services aux habitants et à augmenter les impôts locaux afin de répondre à la demande sociale toujours plus importante. Les conséquences seront lourdes pour les usagers et les familles.

Nombreuses sont les collectivités locales qui participent, sous différentes formes, au financement du logement social. Elles représentent un apport souvent supérieur à l'Etat pour la construction et la réhabilitation.

Alors que le budget 2010 de l'Etat pour le logement est de nouveau en diminution, ce serait un nouveau coup porté au logement social et aux locataires si la réforme était adoptée.

Les usagers du logement n'ont rien à attendre de bon de cette réforme. Au contraire, tout est à craindre car ils risquent de payer plus d'impôts pour compenser le désengagement continu de l'Etat.

La CNL appelle ses militants, ses adhérents, les usagers du logement, au rassemblement pour faire obstacle au dessein néfaste du gouvernement et pour montrer leur attachement à l'existence des collectivités locales, fruit de notre histoire, de nos luttes et de notre société républicaine.

La CNL demande :

- le gel des loyers dans tous les secteurs locatifs
- la revalorisation de 20 % des aides personnelles et la prise en compte dans le calcul de la totalité du coût des charges locatives
- l'arrêt de toutes les saisies et les expulsions.
- la baisse des charges locatives récupérables, notamment en rejetant toute modification de la liste limitative du décret
- la construction annuelle de 180 000 logements locatifs véritablement sociaux,
- la création d'un véritable Service Public du logement et de l'habitat
- le renforcement des moyens et la reconnaissance des organisations de consommateurs.